



Numéro 6, juillet 2011

Démarches pour travailler à bord d'un navire

Depuis mon arrivée au Comité sectoriel, il y a maintenant trois ans, la question qui m'est le plus souvent posée au téléphone ou lors des salons est la suivante : quelle est la procédure pour travailler à bord d'un navire? Beaucoup d'organisations reçoivent régulièrement le même genre de question. La plupart d'entre eux savent que pour accéder aux emplois de personnel navigant, certaines formalités exigées par la réglementation doivent être effectuées. Cependant, qui connaît en détail les étapes à franchir?

Afin d'y répondre clairement, le Comité a développé un document d'information sur la progression de carrière (pont et salle des machines) qui explique, entre autres, les démarches à entreprendre. Ce document est maintenant disponible sur notre site web. Pour cette sixième chronique réglementaire, je trouvais utile de reprendre une partie du texte de ce document pour vous permettre d'avoir à portée de main, une description de la marche à suivre.

Emplois non brevetés

Pour obtenir un emploi de matelot de pont, de matelot de la salle des machines ou de cuisinier, les étapes suivantes doivent être suivies dans l'ordre :

1. Se procurer un numéro de candidat (CDN) auprès d'un centre local de sécurité maritime de Transports Canada. La liste des bureaux se trouve à l'adresse suivante : <http://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/contactez-ctc-1576.htm>
2. Passer un examen médical pour gens de mer auprès d'un médecin reconnu par Transports Canada. La liste des médecins désignés pour les marins se trouve à l'adresse suivante : <http://wwwapps.tc.gc.ca/saf-sec-sur/4/mme-mdm/m.aspx?lang=f>
3. Compléter avec succès les formations d'urgence en mer (FUM) suivantes :
 - Sécurité de base STCW;
 - Aptitude à l'exploitation des bateaux de sauvetage et des canots de secours, autres que les canots de secours rapides.

Au Québec, c'est le centre de formation aux mesures d'urgence (CFMU) de l'IMQ, situé à St-Romuald qui offre ces formations. L'inscription se fait en ligne à l'adresse suivante : <http://www.imq.qc.ca/formation-continue/calendriers-des-cours>

4. Compléter avec succès la formation en secourisme élémentaire en mer. Les organismes accrédités pour offrir ce cours sont Ambulance St-Jean, la Croix-Rouge et la CSST.

5. Amorcer la recherche d'un emploi auprès d'une entreprise maritime ou d'un Syndicat. Veuillez noter que pour les emplois sur les navires allant aux États-Unis, les employeurs demandent habituellement de fournir les documents supplémentaires suivants :

- Une attestation de vérification de casier judiciaire de la Gendarmerie royale du Canada ou, pour les personnes ayant un casier judiciaire, un droit d'entrée d'une ambassade américaine (waiver);
- Une preuve de passeport.

Aussi, bien que non obligatoires, certaines formations sont appréciées des employeurs potentiels : matelotage général et matelot de salle des machines. Dans le cas de cuisinier de navire, la formation « cuisine d'établissement », en plus d'être une valeur ajoutée à la candidature, permet d'être exempté de l'examen pratique de Transports Canada.

6. Se procurer un livret de marin auprès d'un centre local de sécurité maritime de Transports Canada. Pour ce faire, vous devrez au préalable obtenir une lettre auprès d'une entreprise maritime ou auprès d'un syndicat attestant que vous avez obtenu ou allez obtenir un emploi sur un navire.

Emplois brevetés

Pour atteindre plus facilement les emplois d'officier de navigation ou d'officier mécanicien, il est conseillé de s'inscrire à un programme de formation approuvé de Navigation ou de Génie mécanique de marine. À l'obtention de leur diplôme, les étudiants possèdent les connaissances, les exigences et le temps de mer nécessaire à l'obtention de leur premier brevet d'officier auprès de Transports Canada.

Au Québec, c'est l'Institut maritime du Québec, situé à Rimouski qui offre ces deux programmes de formation collégiale. Ce sont des programmes coopératifs de 6 sessions d'études et de 12 mois de stages en mer. Pour y être admis, il est nécessaire de présenter une demande au Service régional d'admission au collégial de Québec (SRACQ) à l'adresse suivante www.sracq.qc.ca

Pour plus d'informations sur les critères d'admission, consulter le site de l'IMQ à l'adresse www.imq.qc.ca

